

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA
 CANADA (En an) \$3.00
 SIX MOIS 1.50
 TROIS MOIS 1.00
 ÉTRANGER (En an) \$4.00
 SIX MOIS 2.00
 TROIS MOIS 1.50
 FRANCE (En an) \$4.00
 SIX MOIS 2.00
 TROIS MOIS 1.50
 JOURNAL DES CAMPAGNES
 Par an \$1.00
 Pour la France 1.50

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER du CANADA

8 JUIN 1895.—No 48

CHRISTIANE

(SUITE)

Attendait-il Christiane ? Il s'était sur une souche de hêtre, et demeurait là sans paraître avoir conscience du temps. Seul, n'ayant plus besoin du masque dont il voilait pour les autres ses impressions et ses souffrances, il semblait tout à coup vieilli de dix ans. Les souvenirs que lui rappelait ce lieu étaient empoisonnés par le sentiment haineux qui avait rempli sa vie, et qui, quoi qu'il en dit, l'avait diminué à ses propres yeux. Toute sa jeunesse se revivait avec un relief étrange. Pourquoi ne pouvait-il se reposer dans ce passé innocent et heureux ? C'est que l'ombre de tout ce qui avait suivi s'y projetait, sombre et froide. Et les souvenirs de cette autre période, du temps où, cependant, orateur, homme d'État comblé de succès et d'honneurs, il était l'objet de l'envie de la foule, ne lui apportait qu'amertume et désillusion. Il avait supplanté ses rivaux, il était parvenu à la faite du pouvoir, que lui en restait-il ? La vieillesse était proche, précoce, implacable. Sa santé, détruite dans les luttes politiques, — peut-être aussi minée par ces autres luttes intimes qui n'ont d'autre théâtre que les profondeurs de l'être humain, — sa santé s'éloignait, d'ici peu, de l'arène où il trouvait parfois l'oubli, à défaut du bonheur. Et dans quel isolement, dans quel silence désespérant il descendrait la pente rapide du tombeau ! Il n'avait pas de fils qui rattachât son ambition à une jeune et brillante carrière, — pas de fille pour réjouir ses derniers jours, — plus d'ami avec qui échanger les reminiscences du passé, ce besoin impérieux de la vieillesse.

Il lui semblait, ce jour-là, que son énergie était à bout, qu'il n'avait plus ni le goût, ni la force de la lutte. Quelque chose de lui s'était détendu ; il l'attribuait à l'influence amoindissante de ses souvenirs d'enfance, brusquement ravivés en ce lieu, et aussi à l'affaiblissement de sa santé, sans avoir l'idée que l'atmosphère où il vivait, près de deux âmes jeunes, élevées, éprises d'idéal, pût exercer sur lui un effet nouveau et imprévu. Toujours est-il qu'il se sentait si étrangement changé que si, de l'autre côté de ce ruisseau qui séparait les deux domaines, il avait aperçu l'ami d'autrefois, il aurait pu tendre les bras et crier : "Pardonne-moi !"

Il tressaillit et s'acharna à sa rêverie, en attendant une légère exclamation de surprise.

Christiane avait franchi le pont rustique et se trouvait près de lui.

— Je vous ai fait peur, Christiane ?
 — Peur, oh ! non, mais je ne m'attendais pas à vous voir rentrer-vous avec moi ?

— Oui, si vous voulez marcher lentement ; j'ai des spasmes qui m'avertissent de ne pas me fatiguer. Ce que soit nerveux, comme l'assure mon médecin, ou non, ma santé est détruite, et ma vie active près de finir...

Ils firent quelques pas en silence, puis M. de Sallès reprit avec un peu d'amertume :

— Vous n'avez pas, à ce qu'il paraît, les mêmes scrupules que votre frère, ou vous n'êtes pas soumise aux mêmes interdits. Vous venez de la Rive ?

Elle leva sur lui son regard tout imprégné de calme.

— Vous savez ce qui m'y a amenée ; M. de Montpernon me demandait.

— M. de Montpernon ! Encore une de vos bêtises, Christiane ! Vous ne le connaissez pas ; il y a quelques jours, et aujourd'hui vous l'oubliez lui tenir lieu de tout...

Doit-on que l'abbé l'abbé ? J'en serais bien heureuse. Pauvre fille ! Je ne sais ce qu'elle était au milieu de son bonheur, mais la souffrance développée en elle d'étranges, de merveilleuses puissances.

— Que compte-t-elle faire ? Marmont ne va-t-il la garder ? Il était jadis assez dur Quichotte pour faire une folie de ce genre.

Christiane regarda gravement son oncle.

— Paule va partir pour Paris, dit-elle. Elle est majeure et veut s'occuper des tristes affaires de son père. M. de Montpernon n'eût certes pas limité son hospitalité, mais Paule ne l'a acceptée que pour un peu de temps, et par reconnaissance pour la bonté qu'on lui a témoignée.

— Elle a la fortune de sa mère ? Montpernon avait dû mettre sa dot à l'abri ?

— Elle donnera tout, si tout est nécessaire.

— Est-ce vous, Christiane, qui lui avez prêché une conduite si peu en rapport avec son siècle et son milieu ?

— Je ne sais ce qu'était son milieu ; mais elle était d'instinct éprise de droiture et d'honneur, car c'est elle qui m'a annoncé l'intention où elle était de se dévouer.

— Et après, elle se placera comme institutrice ? dit M. de Sallès avec ironie.

— Après, elle sera conseillée et soutenue par de vrais amis.

— Comme vous ?

— Pourquoi pas, mon oncle ? Je suis fidèle, dit doucement Christiane.

Les traits de M. de Sallès se détendirent, et une sorte d'émotion s'y refléta.

— Je le crois, mon enfant... Vous le dirais-je ? Vous m'étonnez bien souvent ; bien souvent, je l'avoue, je m'irrite de ne pas vous comprendre ; mais peut-être moi aussi irais-je à vous si j'étais malheureux.

— Et vous ne seriez pas déçu ! dit-elle avec élan. Il me semble que Dieu m'a faite pour ceux qui souffrent...

Il se leva, fit quelques pas près d'elle, puis, s'arrêtant brusquement, lui fit signe de ne pas le suivre, et s'engagea dans une allée dont l'herbe tapissait le sol, et qu'encombraient les pousses désordonnées des jeunes arbres.

Quand Christiane le revit au déjeuner, il était plus froid, plus amer que jamais, comme s'il regrettaient le moment d'émotion qu'il avait laissé voir ; et, ayant annoncé son départ pour la semaine suivante, il témoigna le désir d'être seul, et s'en alla de nouveau errer dans la campagne jusqu'au soir.

(A suivre)

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

Le T. R. P. Monsabré

A CLERMONT-FERRAND

(Suite et fin)

Armés de cette foi, vous pourrez regarder de haut la science. Non pas, certes, pour la mépriser ; car, comme la foi, la science vient de Dieu qui a ouvert le monde à ses laborieuses investigations. Nous lui devons d'admirables découvertes et de grandes œuvres. Oa découvrit et dans une chaire illustrée : "C'est par elle que l'humanité grandit et s'élève, et l'on ne peut lui reprocher de prendre conscience de sa dignité et de chercher sans cesse à l'accroître par ses conquêtes sur l'immensité de l'univers". Mais quand elle sort de son domaine pour dogmatiser, la foi doit être prête à répondre à ses audaces sacrilèges. On aura beau dire : La science prononce, la science décide, la science ordonne ; le vrai croyant est convaincu que la science ne peut rien affirmer, prononcer, décider, contre les enseignements du Verbe divin qui l'a honorée de ses révélations, et qu'elle doit se soumettre, en humble vassale, à la science souveraine de Celui qui connaît son œuvre mieux que ne la connaît-on jamais tous les savants de ce monde. Que dis-je, mes frères ? Il y a mieux à faire que de croire humblement et formellement à la souveraineté des enseignements divins. Si vous le pouvez, armés de la science contre les audaces et les abus de la science. Démontrez-lui scientifiquement quelle exagère son pouvoir et ses droits, et soyez de ces hommes qui, comme les Kepler et les Copernic, remercient Dieu avec tendresse des lumières qu'il a répandues sur le monde ; comme les Newton et les Linné, suivent les traces d'une puissance infinie à travers les espaces du firmament et les règnes de la nature ; comme tous les savants chrétiens dont s'honore notre siècle, tiennent à faire l'honneur des connaissances qu'ils ont acquises avec celles qu'ils ont reçues du Dieu et grandissent la science humaine en la

rapprochant de sa source éternelle, le Verbe divin perfectionnant toute science par ses révélations.

Armés de la science contre les abus de la science, armés-vous d'autorité contre les pouvoirs infidèles à leur mission et oppresseurs des saintes libertés. — Mais, me direz-vous, quelle autorité pouvons-nous avoir contre ceux qui se disent l'autorité : — l'autorité de mépris et de la révolte ? — Non pas, certes. — L'Eglise veut que vous honoriez les pouvoirs établis et que vous soyez soumis pour tout ce qui est bien, qu'ils vous demandent des choses vulgaires ou de grands services. Mais si leurs décrets et leurs lois entament la religion, la justice, le devoir, armés-vous de l'autorité de la conscience et de ce cri traditionnel du christianisme opprimé : *Non possumus*. Protégez, défendez, résistez. Montrez que la conscience chrétienne est vivante et qu'on ne peut la faire taire qu'en abolissant les lois d'injustice et de persécution. — Mieux encore : armés-vous de l'autorité de vos suffrages, puisque vous avez le droit de désigner et de choisir ceux qui doivent gouverner la chose publique. Considérez l'exercice de ce droit comme un devoir rigoureux auquel on ne peut se soustraire sans trahir les intérêts de son pays. Ne vous réjouissez pas dans ces abstentions décourageantes qui laissent le champ libre aux sectaires haineux, aux aventuriers politiques, aux gourmands de pouvoir et d'argent ; mais dégagés de tout esprit de parti, étroitement unis dans les mêmes vues de conservation religieuse, politique et sociale, poussez résolument devant vous les hommes probes, désintéressés, intelligents, amis des saintes libertés, dévoués au bien public, qui n'arriveront au pouvoir que pour prouver qu'aucune forme légitime de gouvernement n'est synonyme d'irrigation, d'impunité, d'oppression des consciences, de guerre au Christ et à son Eglise.

Dans cette œuvre d'assainissement et de rénovation, aidé vous des manifestations publiques de la pensée ; armés-vous de cette presse dont Satan s'est emparé pour corrompre les âmes. Qu'elle soit contre vos maux comme la lance de l'Archange qui frappé l'ennemi du Christ et guérit les plaies qu'il a faites. Ne reculez pas devant l'austérité nécessaire d'un travail constant et désintéressé. Il faut cela pour créer une presse aux vastes influences ; une presse qui, loin de chercher le succès dans le scandale, de sacrifier à la spéculation l'honneur de la conscience et la dignité des lettres, se fait résolument l'auxiliaire de l'apostolat chrétien ; une presse, partout et toujours appliquée à démasquer les intrigants sans principes et sans conscience, les sectaires hypocrites et les sinistres exploitateurs des passions de la multitude ; une presse qui sache faire de la philosophie populaire, de la théologie populaire, de l'histoire populaire, de la science populaire, de la littérature populaire, de l'économie populaire, tout cela pénétré d'une doctrine irréprochable, d'une morale saine et d'un véritable esprit chrétien ; une presse qui préserve le peuple des mauvaises lectures, en l'intéressant et en se mettant à sa portée par le bon marché et, s'il le faut, par la gratuité ; une presse qui combatte l'action et répare les ravages de la presse impie et corruptrice, en apprenant au peuple à respecter Dieu, à connaître ses œuvres et ses bienfaits, à croire les vérités qu'il a révélées, à pratiquer les vertus qu'il demande de nous, à estimer son âme, à s'attacher à ses devoirs, à tendre plus haut que la terre où tant de misères nous assaillent, à travailler à son salut et à multiplier par l'éducation chrétienne les citoyens du royaume terrestre de Jésus-Christ et les futurs héritiers du Ciel.

L'éducation chrétienne ! Encore une arme divine, mes frères, dont vous devez vous servir pour arrêter les envahissements sataniques de l'éducation sans Dieu. Pères et mères, ne vous contentez pas de préparations intimes du foyer domestique, mais rappelez-vous qu'il vous appartient de conduire et de diriger l'éducation de l'enfant jusqu'à l'âge où, devenu maître de lui-même, il entre dans la vie publique sous sa propre responsabilité. Rappelez-vous que la loi naturelle et la loi divine vous défendent d'abandonner devant tout le humanisme qui supprime vos droits de haute surveillance, de contrôle sur la formation intellectuelle, morale et religieuse de vos enfants. Réclamez hautement, fermement, obstinément, le retour des lois salutaires qui donnaient naguère pour base à l'enseignement de toutes les écoles les préceptes de la religion, et qui détestaient que l'instruction morale et religieuse serait donnée à l'enfance en même temps que les connaissances primaires qui sont la porte de toute science. En attendant qu'on vous les rende, ces lois, fondez, entretenez, multipliez, développez partout les écoles libres et chrétiennes où l'on représente vos droits sacrés au lieu de les confisquer, où l'on continue votre religieuse mission au lieu de l'interrompre par un silence impie, où l'on supplée à votre impuissance sans méconnaître ni contraindre vos intentions, où la porte est ouverte à toutes les influences de la religion, où l'on est affranchi de l'obligation de se taire sur le chapitre le plus important des connaissances humaines, où l'on peut parler de Dieu des vérités de la foi, des devoirs du chrétien et de ses desti-

nées éternelles, où l'image de la pensée du Christ président à la prière et à l'étude, où vos enfants échappent aux âpres recherches des ligues et des sectes sataniques qui ne laissent l'enseignement que pour déchristianiser les âmes.

Ce n'est pas tout encore ; entrez plus avant dans la vie sociale et combattez les convoitises, les abus et les crimes de l'argent par les saintes armes du désintéressement, de la justice et de la charité. Si Dieu vous a donné la richesse, n'y attachez pas votre cœur : *Divitia si affluant, nolite cor appondere*. Vous pouvez vous en servir pour soutenir l'éclat de votre rang, pour déployer autour de vous, selon votre condition, une légitime magnificence, pour patronner les sciences, pour protéger les arts, pour entreprendre, conduire et mener à bonne fin de nobles et utiles travaux. Mais ce qui est mieux, ce qui est urgent, c'est de faire de la richesse l'instrument de la charité, de vous assurer par son ministère l'opulence des bonnes œuvres, de vous en servir pour soulager la misère et vous ouvrir un chemin vers l'âme de ceux qui souffrent, afin d'établir entre vous et les déshérités de ce monde un courant de vie divine qui corrige les inégalités sociales et prouve à ceux que l'égoïsme ou la haine aveuglent que Dieu doit être à la fois dans le riche et dans le pauvre.

Entendez-le bien, la richesse n'est à sa place que lorsque nous en sommes vraiment les maîtres et qu'elle obéit aux nobles instincts de notre nature et aux sublimes exigences de notre vocation chrétienne.

Dieu merci, mes frères, il y a encore des gens de bien qui comprennent ce rôle de la richesse, qui ne la désirent et ne la possèdent que pour la répandre en providentielles largesses, qui ont horreur des calculs sordides d'où naissent les exploitations de la sottise humaine et de la misère au profit d'un luxe insolent et de plaisirs égoïstes ; il y a encore de grands esprits et de grands cœurs qui plaident depuis plus de vingt ans la cause de l'ouvrier ; il y a encore des administrations bienfaisantes, et surtout des patrons chrétiens qui ont compris les saintes lois de la justice et de la charité et ont su les appliquer, par la esclavage, aux familles ouvrières dont ils sont devenus les pères. Mais il importe aujourd'hui d'étendre et de généraliser, si c'est possible, cette action de justice et de charité pour prévenir la désastreuse invasion du socialisme et de l'anarchie que Satan pousse après lui.

Il ne s'agit pas, comprenez-le bien, de supprimer la pauvreté, car nous aurons toujours des pauvres parmi nous, mais de multiplier les œuvres chrétiennes qui ont pour but de mettre partout l'homme et le dévouement au service des misères humaines. Il ne s'agit pas de nier les progrès industriels qui ont transformé les conditions économiques du monde ouvrier, mais de créer dans ce progrès une situation des classes ouvrières conforme à la justice et à la charité. Il ne s'agit pas de supprimer le capital, mais de le moraliser et de mettre les associations ouvrières en état de lutter noblement, paisivement et efficacement contre la tyrannie. Il ne s'agit pas de culbuter les classes de la société, de mettre les pieds où est la tête, la tête où sont les pieds, de confier à des gens ignorants et inexpérimentés le sort de grandes entreprises qu'ils sont incapables de conduire, mais d'obtenir par des institutions intelligentes, équitables, pénétrées de l'esprit chrétien, la capitulation des convoitises et des ambitions dont le travailleur est victime, et de rapprocher les classes dirigeantes et dirigées dans une communauté familiale d'efforts et d'intérêts. En un mot et encore une fois, il s'agit de combattre les abus de la richesse, dont Satan s'est emparé, par le désintéressement, la justice, la charité que l'esprit du Christ a répandus dans les cœurs chrétiens.

Croisés du Roi Jésus, la voilà votre armure divine ! Revêtez-vous-en : *Induite armaturam Dei*. Si elle ne peut suffire aux plus vaillants, si tous ne peuvent pas la porter, car elle est lourde, il est une arme qui la complète et qui, au besoin, peut la remplacer, une arme qui convient à tous les âges et à toutes les conditions, aux forts et aux faibles, aux soldats aguerris, aux jeunes inexpérimentés, aux vieillards, aux femmes et aux enfants, une arme que redoute plus que toutes les autres l'ange révolté, une arme qui triomphe sûrement, quand la miséricorde divine a brisé le reste de votre armure : la prière ! — La prière humble des cœurs repentants, appliquée à apaiser par l'expiation la justice divine ; la prière fervente des cœurs possédés du saint amour de la gloire de Dieu, de son Christ, de son Eglise et du salut des âmes ; la prière constante des cœurs que ne laissent pas les délais de la miséricorde divine ; la prière confiante des cœurs convaincus que le Christ doit régner, la prière par les Cœurs sacrés de Jésus et de Marie.

Nos vieux historiens nous racontent que, dans cette première croisade dont nous célébrons le huitième centenaire, les vieillards, les femmes, les enfants, les blessés, les infirmes restés au camp priaient avec larmes pendant que les chevaliers et les hommes de guerre montaient à l'assaut ou combattaient dans la plaine. Il en sera de même dans notre croisade du XIXe siècle. Partout

le courage et les efforts des combattants seront soutenus par cette unanime prière : "O Dieu, envoyez vos saintes anges pour nous défendre dans le combat, qu'ils soient notre secours contre les embûches et la malice du démon ! Commandez-leur, ô Christ, nous vous en supplions, et vous, Prince de la milice céleste, armé de votre divin pouvoir, refaites dans l'enfer Satan et les esprits mauvais qui parcourent le monde pour perdre les âmes. Car il faut que le Christ règne : *Oportet illum regnare* !"

Maintenant, chrétiens, qui vous savez où sont vos armes, priez-les et suivez vos chefs. Où sont-ils ? — Ils sont ici, tous prêts à vous conduire au combat sous la direction du généralissime qui, de la ville sainte où il réside, envoie ses ordres à toute l'armée du Christ, l'illustre et saint Pontife Léon XIII. Notre siècle l'a entendu proclamer la gloire et les bienfaits de la civilisation chrétienne, élever l'esprit humain au banquet de la science divine, prescrire à la raison ses règles, assigner à la science humaine sa véritable place, rappeler aux puissances de ce monde la grandeur de leur mission et les devoirs de leur gouvernement, inviter les peuples au respect et à la soumission, mais aussi au sacrifice de l'esprit de parti et à l'union dans une action commune et réparatrice contre les lois attentatoires aux saintes libertés de la conscience et de l'Eglise, condamner les sectaires impies qui complètent dans l'ombre la déchristianisation du monde et nous faire un devoir de les démasquer, enseigner à la famille chrétienne la sainteté du lien conjugal et la redoutable responsabilité des parents dans l'éducation des jeunes générations, maudire les abus de la richesse, réclamer pour les travailleurs opprimés l'application de la justice sociale, pour tous les malheureux les bienfaits de la charité, encourager les dévouements et les œuvres sociales, destinées à réparer les cruautés du sort et les injustices des hommes, solliciter enfin et promouvoir l'abolition de tous les esclavages. Et ce n'est pas seulement à notre noble nation française qu'il a fait entendre sa voix, mais à l'univers entier, à tous les âges, à toutes les victimes des influences sataniques, aux schismatiques, aux hérétiques, aux infidèles, à tous ceux que le Roi Jésus voudrait voir revenir à lui et tenir sous son joug adoré. Si bien qu'on pourrait donner pour épigraphe et pour conclusion à ses admirables encycliques ce cri de l'Apôtre : *Oportet illum regnare*.

Messieurs n'est-ce pas que vous êtes prêts à conduire à la guerre sainte les croisés du XIXe siècle sous les ordres d'un si illustre et si vaillant capitaine ? Nous comptons sur vous, car sans vous nous ne pouvons ni combattre, ni vaincre. Ah ! je vous en supplie comme on doit supplier des pères : *Obsecro vos ut patres* ; souvenez-vous que le Seigneur en vous consacrant vous a mis sur la tête un casque de défense et de salut et qu'ainsi il vous a fait chevaliers et capitaines de la milice chrétienne. Il faut qu'on vous voie les premiers dans la foi, les premiers dans la science, les premiers dans l'innocence et la pureté, les premiers dans la résistance et les saintes audaces qui arrêtent ou vont à la malédiction de Dieu les sacrilèges entreprises des ennemis de son Christ et de son Eglise. Les premiers à commander le dévouement et le don de soi par des exemples héroïques qui enlèvent les hésitants et les timides, les premiers dans l'union et la concordie dont nous avons si grand besoin pour concentrer nos forces, et les faire donner toutes ensemble contre l'ennemi commun. Unis dans un même dessein et un même but, vous aurez bientôt rallié autour de vous avec un élorgé plein d'ardeur les laïques intelligents, courageux, influents et dévoués qui serviront de cadre à la grande armée des croisés.

Et alors, il n'y aura plus qu'à lever l'étendard, la Croix ! La Croix, sublime résumé des mystères de la foi ; la Croix, arbre de la science, qui montre aux petits comme aux grands le chemin du salut ; la Croix, éloquent symbole de la force et du courage qui ne reculent devant aucun sacrifice ; la Croix, source inépuisable des grâces qui fécondent l'amour chrétien et l'épanouissent en mille œuvres de dévouement, de bienfaisance et de régénération.

Levez-vous ! levez-vous, auguste bannière, noble guidon de nos aïeux ! Marchez devant nous, comme vous avez marché devant eux. Nous vous suivrons avec le même enthousiasme, en poussant notre cri de guerre : *Oportet illum regnare*. Il faut que le Christ règne ! Dieu le veut ! Dieu le veut !

Cette infection scrofuleuse dans votre sang peut être entièrement expulsée par la Salsepareille d'Ayer.

AVIS

M. Mathias Lalois, de Saint-Thomas de Montmagny, et M. J. J. Saindon, marchand et maître poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à recevoir les sommes dues pour abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes*.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées aux conditions suivantes :

Six lignes et au-dessous 30c
 Pour chaque insertion subséquente 15c

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion et de 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 centimes pour les annonces subséquentes.
 Réclamations : 20 centimes la ligne.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

Compagnie Chinic

MARCHANDS QUINCAILLIERS

FABRICANTS de MOULANGES QUEBEC

SPECIALITÉ DE MATÉRIELS ET D'ARTICLES DE BEURRERIES et de FROMAGERIES AUX PRIX DE FABRIQUE

9 ANS D'EXPERIENCE 47 BEURRERIES ET FROMAGERIES FOURNIES AGENTS POUR LES SELS A BEURRE DE ASHTON ET DE HIGGINS, PRÉSURE ET COULEUR A BEURRE DE HAUTE MARQUE.

Bois A BOITES ET TINETTES Et généralement tous les articles nécessaires à la fabrication des BEURRES et FROMAGES.

WALK IN !

Ne négligez pas d'entrer au SYNDICAT DE QUEBEC

Faire une visite qui vous sera des plus profitables. Chaque semaine apporte une surprise particulièrement agréable à l'acheteur.

La semaine de la procession Est tout à fait extraordinaire sous le rapport des prix et de la quantités des grands marchés.

Ne manquez pas à l'appel !

AU SYNDICAT DE QUEBEC

(Coin des rues ST-JOSEPH et de la COURONNE,) BLOC HUDON.

2 mars 1895.—Lancé.

J. F. GUAY

524 RUE ST-VALIER, QUEBEC.

FABRICANT DE

Dynamo, Telephones.

ET AUTRES APPAREILS ELECTRIQUES.

Nous nous occupons spécialement des installations électriques pour couvents, collèges, ville et village.

Nous prions les supérieurs des différentes communautés religieuses, collèges et couvents de nous écrire, nous nous ferons un plaisir de leur donner tous les renseignements nécessaires. Comme notre fabrique est montée sur un excellent pied, nous pouvons fabriquer dans de bonnes conditions pour ce qui a rapport à la qualité de nos appareils ne le cède en rien à ceux des meilleures fabriques. — Nous expédions des photographies et catalogues franco sur demande. 25 janvier 1895.—Am.

APRES L'ENCAN Plusieurs Vies Sauvees.

Je continuerai de vendre A GRANDE REDUCTION

Mon magnifique assortiment de

MIROIRS, GRAVURES, CADRES, ECRANS, CHEVALETS, Etc.

Je ferai aussi la DORURE

ET LES ENCADREMENTS DE GRAVURES

Bon Marché !

A. BELANGER

183, rue St-Jean, 18 août 1894.—Lancé.

No 20, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec, 25 janvier 1894.—Lancé.

Coliques, Crampes, Choléra, Morsures, Diarrhées, Dysentées, Écoulements, Échouffées, Névralgies, Douleurs et Coups de soleil.

IL EST UNE CHOSE CERTAINE

PAIN KILLER

QUE LA DOULEUR

Donc, une cuillerée à thé dans une demi-tasse d'eau ou de lait (chauffez ou y laissez).

PAIN KILLER.

PERCY DAVY

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC ST-JEAN.

LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CÉLÈBRE SAGUENAY

À 8 ET APRÈS-MIDI, le 22 MAI 1895, les trains partiront du terminus rue St-André, Joliette, Québec, et arriveront comme suit.

DEPART DE QUEBEC

7.30 a. m. Express direct, Mardi et Jeudi, arrive à Joliette à 6.55 p. m., et à Chicoutimi à 9.10 p. m.

7.30 a. m. Express Lundi, Mercredi et Vendredi, arrive à Joliette à 6.55 p. m., et à Chicoutimi à 9.10 p. m.

4.15 p. m. Malle locale tous les jours, excepté le dimanche, arrive à St-Raymond à 6.57 p. m.

6.40 p. m. Express direct Samedi—avec char de fer—arrive à Joliette à 6.05 et à Chicoutimi à 8.20 a. m.

ARRIVÉE A QUEBEC

9.00 a. m. Malle locale, partant de St-Raymond à 6.15 a. m., tous les jours, excepté le dimanche.

6.50 p. m. Express partant de la Rivière à Pierre, le Mardi, Jeudi et Samedi à 2.30 p. m.

8.40 p. m. Express direct partant de Chicoutimi à 6.40 a. m., et de Joliette à 8.50 a. m. Lundi, Mercredi et Vendredi, arrivant à Québec à 8.40 p. m.

Sur la division des Basses Laurentides, les trains voyagent comme suit : Départ de la Joliette à Pierre à 4.00 a. m. comme suit : Lundi, Mercredi et Samedi, à 4.15 a. m. Mardi et Jeudi pour la Joliette, St-Tite, Manicouagan, Joliette, St-Raymond, Joliette à Pierre à 3.45 p. m. le Samedi. Arrivées à la Joliette à Pierre à 3.45 p. m. le Samedi. Arrivées à la Joliette à Pierre à 3.45 p. m. le Samedi.

Recevez-vous la nouvelle ? s'écrie tout à coup une petite personne avec l'air entendu de celle qui sait tout ; avez-vous appris le mariage du beau Guillaume Diouville ?

—Et avec qui ? fait le groupe d'une même voix.

—Mon Dieu... avec Juliette Eviau... Quel tolle, Seigneur ! Ce sont des clameurs, des exclamations, des cris d'indignation, presque de colère : les propos se croisent, et c'est un feu roulant de phrases entrecoupées :

—C'est impossible, dit l'une exaspérée.

—Donner une telle créature à un misérable polisson ! fait l'autre.

—Une sainte et un pareil mécréant !

—Il est franc-maçon !

—Elle est enfant de Marie !

—Il a pris part aux expulsions.

—Elle est dame de charité.

—Il la perdrait.

—Elle le convertirait.

—Il est devenu fou pour épouser Juliette...

—On lui cache la vérité, pour qu'elle l'accepte...

Et comme le calme revenait petit à petit, une bonne amie propose d'écrire une lettre anonyme pour punir les yeux de la jeune fille ; une autre trouve mieux d'aller à elle en face, lui raconter ce que vaut son futur... Personne ne le connaît en réalité, personne... mais ne peut-on se fier à "on dit" ?

—Mes enfants, dit alors une dame âgée, charitable et bonne, mes enfants, laissez faire : j'ai connu Guillaume Diouville tout petit, c'est un bon enfant qui rendra sa femme heureuse, et Juliette est si parfaite qu'elle l'entraînera à la suite et parviendra à le sauver.

La maîtresse de la maison versait le thé, et bientôt la bricote et la galette, sans fermer les jolies bouches, les emplièrent tant et si bien qu'elles cessèrent de déchirer les victimes mises sur la table depuis trop longtemps déjà.

Comme toujours en pareille matière, l'exagération ne manquait pas. Guillaume Diouville n'était point aussi noir et Juliette Eviau, aussi sainte qu'on se plaisait à le dire. La vérité était que lui, malheureusement, avait un défaut : il était pauvre, et elle, au contraire, paraissait n'avoir ni la foi, ni aucune pratique religieuse, et qu'elle, bonne, douce et très pieuse croyait fermement à la suite de son époux. Espoir, je le sais, souvent déçu.

La suite de ce court récit montrera qu'en un moment de surprise, une étincelle de foi jaillit du cœur de ce sceptique et donna à sa jeune fiancée des espérances de conversion qui, le bon Dieu aidant, se réalisèrent complètement dans l'avenir.

Quelques semaines se sont écoulées, et nous retrouvons les mêmes amis réunis à la même table, parlant des mêmes personnes... mais, hélas ! de mariage, nous et fête il n'est plus question !

Le père de Juliette est mourant : il était ce matin à l'agonie, et c'est avec une visible impatience que l'on attend Mme Gray, la dernière intime qui apportera bientôt les dernières nouvelles.

La voilà, enfin ! On court à elle, on l'entoure, on l'interroge, et toutes de gréer en chœur :

—A-t-il consenti à voir un prêtre ?... car nul n'ignore les sentiments d'indifférence par vieux général Eviau. Mme Gray dit que le curé a été très bon pas une, mais deux, trois fois, et que le mariage, après avoir demandé lui-même les derniers sacrements, s'est éteint doucement dans les bras du vénérable prêtre.

—Et qui dans le bras du vénérable prêtre, dit-elle au général toute la vérité de son état, car lui annonçait la visite de M. le Curé d'était bien lui dire que c'en était fait de lui... Est-ce donc Juliette elle-même ?

Et Mme Gray de répondre, non sans un léger sourire :

—Ce n'est point Juliette.

—Sa tante alors ?

—Ce n'est point non plus Mlle Pulchérie.

—Son vieux camarade le colonel Bougoud ?

—Non, pas celui-là encore.

—Qui donc ?... qui donc ?

Et la bonne dame d'un ton triomphant :

—Guillaume Diouville, ce mécréant, cet impie, cet athée qui nous faisait horreur et que vous avez si fortement patronisé l'autre jour...

Les exclamations de surprise et d'incrédulité dénotent de toutes parts, et Mme Gray, sommée de raconter ce qu'elle sait commence ainsi :

—Il y a de cela huit jours, le général était irrévocablement perdu, les médecins en avaient décidé, lui, le soir même, fit part à Guillaume de la terrible nouvelle.

—Il est perdu, perdu ! s'écriait-elle.

—Perdu !... répéta Guillaume, perdu !... puis soudain à l'aveugle, il se précipita tout de suite un prêtre ?

Et comme pétrifiée, elle le regardait sans répondre.

Le fiancé de Juliette

Elles étaient réunies une douzaine, toutes jeunes, jolies, bourdonnant autour du samovar rouillant, comme autour d'une belle affaire d'argent.

—C'était l'heure du "five o'clock", heure faite pour le bavardage, le papotage, la critique et la médisance. Oh ! me s'écrièrent ! méfiez-vous de cette heure fatale... cinq heures du soir ! Car Dieu sait le mal que vous pouvez commettre durant ces soixante minutes qui vous semblent charmantes, au moment même, mais qui seront peut-être bien cruelles et douloureuses lorsque vous aurez rendu compte non pas seulement des paroles oiseuses ou inutiles, mais encore de toutes les moqueries, méchancetés et mensonges que vous aurez échangés avec d'autres, aussi coupables que vous-mêmes.

Où, songez à ces choses, lorsque vous serez, comme les pauvres femmes de mon histoire, en joyeuse compagnie, auprès d'une table richement servie et planté sous le poids des friandises et des douceurs qui vont bientôt satisfaire votre gourmandise.

—Saviez-vous la nouvelle ? s'écrie tout à coup une petite personne avec l'air entendu de celle qui sait tout ; avez-vous appris le mariage du beau Guillaume Diouville ?

—Et avec qui ? fait le groupe d'une même voix.

—Mon Dieu... avec Juliette Eviau... Quel tolle, Seigneur ! Ce sont des clameurs, des exclamations, des cris d'indignation, presque de colère : les propos se croisent, et c'est un feu roulant de phrases entrecoupées :

—C'est impossible, dit l'une exaspérée.

—Donner une telle créature à un misérable polisson ! fait l'autre.

—Une sainte et un pareil mécréant !

—Il est franc-maçon !

—Elle est enfant de Marie !

—Il a pris part aux expulsions.

—Elle est dame de charité.

—Il la perdrait.

—Elle le convertirait.

—Il est devenu fou pour épouser Juliette...

—On lui cache la vérité, pour qu'elle l'accepte...

Et comme le calme revenait petit à petit, une bonne amie propose d'écrire une lettre anonyme pour punir les yeux de la jeune fille ; une autre trouve mieux d'aller à elle en face, lui raconter ce que vaut son futur... Personne ne le connaît en réalité, personne... mais ne peut-on se fier à "on dit" ?

—Mes enfants, dit alors une dame âgée, charitable et bonne, mes enfants, laissez faire : j'ai connu Guillaume Diouville tout petit, c'est un bon enfant qui rendra sa femme heureuse, et Juliette est si parfaite qu'elle l'entraînera à la suite et parviendra à le sauver.

La maîtresse de la maison versait le thé, et bientôt la bricote et la galette, sans fermer les jolies bouches, les emplièrent tant et si bien qu'elles cessèrent de déchirer les victimes mises sur la table depuis trop longtemps déjà.

Comme toujours en pareille matière, l'exagération ne manquait pas. Guillaume Diouville n'était point aussi noir et Juliette Eviau, aussi sainte qu'on se plaisait à le dire. La vérité était que lui, malheureusement, avait un défaut : il était pauvre, et elle, au contraire, paraissait n'avoir ni la foi, ni aucune pratique religieuse, et qu'elle, bonne, douce et très pieuse croyait fermement à la suite de son époux. Espoir, je le sais, souvent déçu.

La suite de ce court récit montrera qu'en un moment de surprise, une étincelle de foi jaillit du cœur de ce sceptique et donna à sa jeune fiancée des espérances de conversion qui, le bon Dieu aidant, se réalisèrent complètement dans l'avenir.

Quelques semaines se sont écoulées, et nous retrouvons les mêmes amis réunis à la même table, parlant des mêmes personnes... mais, hélas ! de mariage, nous et fête il n'est plus question !

Le père de Juliette est mourant : il était ce matin à l'agonie, et c'est avec une visible impatience que l'on attend Mme Gray, la dernière intime qui apportera bientôt les dernières nouvelles.

La voilà, enfin ! On court à elle, on l'entoure, on l'interroge, et toutes de gréer en chœur :

—A-t-il consenti à voir un prêtre ?... car nul n'ignore les sentiments d'indifférence par vieux général Eviau. Mme Gray dit que le curé a été très bon pas une, mais deux, trois fois, et que le mariage, après avoir demandé lui-même les derniers sacrements, s'est éteint doucement dans les bras du vénérable prêtre.

—Et qui dans le bras du vénérable prêtre, dit-elle au général toute la vérité de son état, car lui annonçait la visite de M. le Curé d'était bien lui dire que c'en était fait de lui... Est-ce donc Juliette elle-même ?

Et Mme Gray de répondre, non sans un léger sourire :

—Ce n'est point Juliette.

—Sa tante alors ?

—Ce n'est point non plus Mlle Pulchérie.

—Son vieux camarade le colonel Bougoud ?

—Non, pas celui-là encore.

—Qui donc ?... qui donc ?

Et la bonne dame d'un ton triomphant :

—Guillaume Diouville, ce mécréant, cet impie, cet athée qui nous faisait horreur et que vous avez si fortement patronisé l'autre jour...

Les exclamations de surprise et d'incrédulité dénotent de toutes parts, et Mme Gray, sommée de raconter ce qu'elle sait commence ainsi :

—Il y a de cela huit jours, le général était irrévocablement perdu, les médecins en avaient décidé, lui, le soir même, fit part à Guillaume de la terrible nouvelle.

—Il est perdu, perdu ! s'écriait-elle.

—Perdu !... répéta Guillaume, perdu !... puis soudain à l'aveugle, il se précipita tout de suite un prêtre ?

Et comme pétrifiée, elle le regardait sans répondre.

—Où, un prêtre, car votre père ne peut pas mourir ainsi sans sacrements... sans...
—Ah ! mon ami, fait alors la jeune fille, oubliant pour un instant sa douleur et ne pensant qu'à la joie que lui fait éprouver le cri sincère de son fiancé ; ah ! mon ami, est-ce donc vous qui parlez ainsi ?... vous que tous et moi-même nous croyions libre-penseur ! vous croyez... dites, vous croyez à Dieu, à l'autre vie...
—Il baissa la tête et rougit, l'esprit fort pris en flagrant délit de croyances vraies et justes : il rougit, mais d'un ton ferme :

—Je crois au moins à Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Sur ces mots, il a quitté Juliette et, craignant pour elle les angoisses d'une aussi douloureuse ouverture, il s'est chargé d'annoncer lui-même au général l'urgence de recevoir M. le Curé. De quels arguments s'est-il servi, quelles paroles le bon Dieu a-t-il mises sur ses lèvres, nul ne le sait, mais, tandis que Juliette priait et pleurait dans la chambre voisine, elle entendit son père accéder aux vœux de Guillaume et bientôt réclamer lui-même un prêtre au plus tôt.

La sœur de la tâche du jeune homme, Juliette prépara elle-même le général à recevoir tous les secours de la religion, et la semaine fut si bien employée, que, ce matin, notre cher vieil ami a expiré doucement en baissant le crucifix qui lui tendait le prêtre et remerciait tous ceux qui l'entouraient de lui avoir procuré une fin aussi heureuse et consolante.

Hé bien ! conclut Mme Gray, ne pensez-vous pas que Guillaume Diouville a fait une bonne action dont le ciel le récompensera, sans doute, et que Juliette peut espérer en la miséricorde de Dieu pour son futur époux, car, qui croit en l'immortalité de l'âme, qui croit en Dieu, n'est pas loin de la vérité tout entière, bientôt il oira au Dieu Sauveur et à l'Eglise.

SIDONIE YELLA.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de St-Ubalde

A une séance générale du conseil municipal de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

REGLÈMENT

Autorisant un emprunt au nom de la corporation de la paroisse de St-Ubalde, comté de Portneuf, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal, le quatrième jour de juin mil-huit-cent quatre-vingt quinze, cette séance étant un ajournement de la séance du trois courant conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et des actes qui l'amendent à laquelle sont présents : Marcius Bussière, adj. maire, et MM. les conseillers adjoints, Gravel, Alfred Meunier, Thomas Perron, Léon Giguère, Didier Proulx.

Formant le quorum sous la présidence de Marcius Bussière, adj. maire.

NOUVELLES LOCALES

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS.

Instructions pour les coliques de che-
vaux.

Mettez le contenu d'une petite bouteille de Pain Killer dans un quart de bouteille d'eau chaude, ajoutez une pinte d'eau chaude ou froide, adouciez avec de la mélasse, agitez bien jusqu'à ce que le tout soit mélangé. Donnez environ un demi once puis un autre après 15 minutes, et la première ne réussit point. Vous verrez que ce remède ne failira jamais, 25c pour une grande bouteille.

Si le baby fait ses dents

Ne laissez point et employez ce vieux remède, le sirop de dentition de Mme Winslow pour les enfants. Il nourrit l'enfant, amoindrit les coliques, soulage le mal de dents, prévient les coliques, et c'est le meilleur remède pour la diarrhée, 25c la bouteille.

La semaine 1894-1895.

Un roman Royal

On dit qu'une certaine princesse anglaise doit marier un officier bien né mais pauvre de l'armée anglaise. La jeune dame dit qu'elle ne peut pas mettre la main à l'œuvre, car elle a peur de ne se marier pas du tout. Tout ce que nous avons à dire c'est que ses vœux soient exaucés et qu'aucune considération d'état ne retarde son bonheur. Mais s'ils veulent être parfaitement heureux il faut qu'ils aient bonne santé et pour assurer ce bien précieux, qu'ils sachent se faire une provision d'Ossement et pilules Holloway, les vrais amis des vieux et des jeunes, des riches et des pauvres, des humbles et des nobles.

La dévotion à St-Antoine de Padoue

Par l'abbé E. DeLamare, L. T. D.

Le seul manuel canadien de

DERNIERE EDITION

Avis à la police

Nous avertissons le chef de la police qu'il se vend des publications immorales dans une librairie de la haute ville où s'étaient d'ordinaire beaucoup de revues court vêtues.

Mme White, femme de l'Orateur, avait fait déposer sur la table du greffier un immense bouquet de roses, en mémoire de Sir John A. Macdonald, et les pages avaient orné le pupitre de M. Foster, le leader absent, d'une jolie couronne de fleurs, dans le même but.

MGR LAFLAMME

La visite à Sainte-Anne de la Pêrde

Mgr Laflamme a terminé sa tournée à Sainte-Anne de la Pêrde, où il s'était rendu à la demande du gouvernement pour examiner les causes des éboulements qui ont eu lieu dans cette localité. Il se déclare enchanté de son voyage qui lui a permis de faire des études géologiques intéressantes. Le savant prélat a passé deux jours dans la paroisse et a inspecté les deux côtés de la rivière. Il n'y a pas eu de dommages à la propriété sur la rive sud, le printemps dernier, grâce aux terrassements faits par le Pacifique et le gouvernement, mais sur la rive nord, à un mille au-dessus du pont la côte est rongée continuellement par le courant. Pendant que Mgr Laflamme était là il a vu le sol disparaître tout à coup sur une largeur de 12 pieds et une longueur de 50. La rivière Ste-Anne charrie continuellement une énorme quantité de sable venant de St-Alban, et il croit que le fond de la rivière doit être élevé d'au moins de dix pieds à cause de cela. Il s'en suit que le courant est plus rapide et que la rivière déborde. Mgr Laflamme croit qu'il y aura encore des éboulements pendant plusieurs années, à moins que l'on ne fasse des terrassements qui coûteront des sommes énormes. Il visitera St-Alban plus tard dans le cours de l'été.

L'association minière

De la Province
Réunion annuelle

M. B. T. A. Bell, secrétaire général de l'association minière de la province de Québec, vient de publier le programme de la convention qui aura lieu les 27 et 28 juin au Château Frontenac.

Parmi les mémoires qui seront lus, sont les suivants:

(a) Le développement de nos phosphates et industries fertilisantes, pourquoi nous devons les encourager.

(b) Canada, centre de fabrication naturelle de fertilisants par Henry Wigginsworth, N. Y.

(c) Améliorations et applications récentes des machines électriques, à l'industrie minière (Illustré) par M. W. F. Dean, de la Canadian General Electric Co. Montréal.

Vendredi matin à 10 heures des délégués quitteront le Château Frontenac pour une excursion en calèche à travers les rues de la ville et aux endroits intéressants des environs.

Dans l'après-midi à 3 heures excursion aux chutes Montmorency, de la Chaudière et au bassin de Roberval, à bord d'un bateau spécial, sur l'invitation de M. M. Carrier, Laine & Cie.

S'il reste des mémoires à lire une séance spéciale aura lieu vendredi soir à 8 heures au Frontenac. Samedi matin, départ pour Roberval et le lac St-Jean, par voie ferrée, et retour par le bateau du Saguenay.

SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC

Grande assemblée publique

Dimanche, le 9 juin courant, à 4 hrs p. m. sera tenue sur la place Jacques-Cartier, une grande assemblée publique de tous les canadiens-français de la ville de Québec au sujet de la fête nationale du 24 juin.

Plusieurs orateurs distingués y adresseront la parole.

Par ordre,
L. P. ROBITAILLE
Sec. arch.

L'AFFAIRE DES ÉCOLES

M. Greenway proposerait de la soumettre à une commission royale

Winnipeg, 7 — On disait aujourd'hui qu'à la réouverture de la législature la semaine prochaine le premier ministre demandera qu'une action ne soit prise dans la question des écoles, mais que toute l'affaire soit renvoyée à une commission royale. M. Greenway et Sifton ne sont pas encore de retour et les membres du gouvernement, ici, ne veulent rien dire sur la rumeur qui circule.

Le "Norwester" de mercredi dans un article éditorial ridiculise le rédacteur du "Free Press" sur l'attitude qu'il a prise au sujet du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Cette attaque cause beaucoup de commentaires et M. St-John menace d'intenter une poursuite pour libelle.

NOUVELLES DE MONTREAL

MAISONNEUVE

La poursuite St-Louis

Prix d'une jambe

Recorder à 28 ans

Montréal, 7. — Le juge Pagnuelo dit que le monument Maisonneuve sera inauguré le 1er juillet. La statue sera placée sur son piédestal lundi prochain. Le coût total sera de \$25,000. La balance de la dette a été réduite à \$1,200 et tout sera payé pour le jour de l'inauguration, qui se fera sous la présidence de lord Aberdeen. M. Graham, du Star, a donné \$100.

— Le juge en chef Laforce a renvoyé la motion faite par les avocats de la couronne demandant que le gouvernement fédéral garantisse les frais dans la cause de St-Louis.

— M. F. Smardon, fabricant de chaussures, a déposé son bilan à la demande de William Bayles Chapman, Passif, \$22,000. Principaux créanciers J. et T. Stephens, \$8,074; James Leggat, \$1239; créanciers indirects: la banque de Toronto, \$3,570; la banque du Commerce, \$3,300; Union Bank, \$1803.

— L'honorable juge Jetté a accordé \$1,000 de dommages à Louis Brisson, fils, contre la compagnie du Pacifique Canadien. Le demandeur s'était fracturé une jambe en descendant du fret à l'Arnam.

— M. Michel Larochelle, avocat, vient d'être nommé, par le lieutenant gouverneur en conseil, recorder de la cité de St-Henri. Il est sûrement le plus jeune magistrat de cette province. Né en 1867 il est aujourd'hui âgé de 28 ans.

Un fou arrêté

Il se prétend roi d'Angleterre

Aberdeen, 7. — On a arrêté aujourd'hui un nommé Thomas Don qui se dirigeait vers le château Balmoral en déclarant qu'il se prétendait roi d'Angleterre. C'est évidemment un fou.

On a trouvé sur lui une lettre adressée à la reine, et une autre adressée à Gladstone les informant qu'il allait devenir roi de la Grande Bretagne.

On a trouvé aussi une autre lettre adressée à M. Vanderbilt, le millionnaire, de marier sa fille.

EN TURQUIE

La réclamation de l'ambassadeur réglée

L'hôpital des cholériques à Jeddah rétréci par les Bedouins

Constantinople, 7. — La Porte a réglé la réclamation de l'ambassadeur de France au sujet de l'agression dont a été victime un officier d'un vapeur français de la part d'un officier turc, passager sur ce navire.

Le gouvernement a payé une indemnité à l'officier français et l'officier turc a été puni.

Jeddah, 7. — Les Bedouins ont attaqué et détruit l'hôpital des cholériques de cette ville. Pour empêcher une nouvelle attaque contre les autres établissements un détachement de 250 hommes va être attaché à la garnison turque.

Constantinople, 7. — Saïd Pacha, ministre des affaires étrangères, a fait deux visites à Sir Phillip Currie ambassadeur d'Angleterre le 4 juin et on annonce que le résultat de ces entretiens sera d'avancer le règlement des difficultés au sujet de l'Arménie.

NOYÉE EN SE BAINANT

Dans la rivière du nord

Fénible accident à La-chaute

Lachute, 7. — A trois heures hier après-midi la sortie de l'école la petite fille de Mme W. S. Sholfield, Mlle Somerset en compagnie de Floey McKie, fille du Rév. M. McKie, toutes deux âgées d'une dizaine d'années sont allées prendre un bain dans la rivière du nord près du pont de Lane. A peine à l'eau l'une d'elles Mlle Somerset s'étant trouvée égarée du rivage a disparu sous les flots.

Aux cris désespérés de sa petite amie James Burk qui travaillait à quatre ou cinq arpents de là est accouru et a repêché le cadavre en moins de cinq minutes à compter le moment où il a entendu le premier cri. Les Drs Smith et Christie appelés en toute hâte ont essayé en vain de ramener à la vie la pauvre enfant.

Ils ont tout mis en œuvre pendant deux heures, mais tout fut inutile.

Commencement d'incendie

Peu après 7 heures, hier soir, la brigade du feu a été appelée par une alarme sonnée à la boîte 47 pour commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans l'étage supérieur de la bâtisse No 88, rue Saint-Jacques, propriété de Sir Henry Joly de Lotbinière et occupée comme résidence par M. Nap. Wagner. L'eau et la fumée ont causé beaucoup de dommages à l'immeuble, mais le feu a été éteint promptement.

M. Wagner était assuré pour \$1,000 à la Cie Imperial et \$1,000 à la Commercial Union Insurance Coy.

Conseil de Ville

L'ÉLECTRIQUE

Le conseil a siégé hier soir sous la présidence de Son Honneur le maire.

Présents: échevins et conseillers Tanguay, Tessier, Pouliot, Fiset, Boisseau, Paquet, Vincent, P. J. Côté, Bussières, Thibault, Grifflin, Leonard, Stafford, Delisle, Rancourt, J. B. Côté, Dussault, Bélanger, Drolet, Dion, Duchaine, Sharples, Cook, Madden, Boisvert, Angers, Gagnon, Martineau, Reynolds, Gignac, — 30. Le conseil est au complet.

Une lettre de M. Ed. Bouffard avocat au nom de M. Dion, propriétaire du Mountain Hill House menaçant de protester la ville au sujet de la pose d'un poteau de téléphone par la compagnie Bell devant le restaurant. — Renvoyé au comité des chemins.

Une lettre de M. J. G. Scott, gérant de la compagnie du Grand-Nord invitait le conseil à aller visiter les plans du pont de Hawkesbury qui sont prêts.

Une lettre du conseil central demandant quelques amendements au projet de l'Électrique de Québec.

Le premier ordre du jour est la question de l'Électrique.

Le conseiller Tessier propose, secondé par le conseiller Pouliot: "Que le rapport soit renvoyé au comité des chemins pour permettre aux citoyens d'être entendus."

L'échevin Leonard croit qu'on devait entendre ceux qui le demandent.

Le conseiller Boisvert dit que le conseiller Tessier veut faire du conseil un tribunal.

L'échevin Gagnon est contre la motion.

L'échevin Sharples dit qu'il sera toujours temps d'entendre les citoyens devant le Comité des Réglemens.

L'échevin Fiset est d'opinion que tous les conseillers n'ont pas tous les renseignements voulus. Il y a des meilleurs systèmes que celui-ci.

Le conseiller Cook croit qu'il est possible d'avoir de meilleur système de vote, mais ce n'est pas la ville qui le construit. C'est un cadeau qu'on nous fait. On nous offre des capitaux américains. C'est dans l'intérêt de la ville d'adopter le système proposé par M. Beemer.

Le vote est pris comme suit sur la motion:

Pour: — MM. Tessier, Pouliot, Martineau, Dion, Drolet, Rancourt, Delisle, Stafford, Leonard, Reynolds, Paquet, Angers, Fiset, — 13.

Contre: — MM. Madden, Cook, Grifflin, Sharples, Gagnon, Côté (J. B.), Dussault, Bélanger, Duchaine, Gignac, Thibault, Bussières, Côté (P. J.), Vincent, Boisvert, Boisseau, Tanguay, — 17.

On procède à l'adoption du rapport du comité des chemins au sujet de l'Électrique.

Le préambule est adopté.

Les clauses amendées se lisent comme suit:

20. La largeur des dites voies ferrées sera de quatre pieds et huit pouces et demi.

21. Le modèle des rails et des chars et voitures doit se servir la Compagnie, devra être approuvé par le comité des chemins.

22. La Compagnie en construisant les dites voies ferrées sera tenue de se conformer au niveau des différentes rues dans lesquelles les dites voies passeront tel que fourni par l'inspecteur de Cité, avec l'approbation du comité des chemins, et elle ne pourra aucunement le changer.

23. La Compagnie affichera de temps à autre, dans des lieux publics et dans et au dehors de ses chars, et publiera également, tous les trois mois dans deux journaux français et deux journaux anglais de cette Cité des tableaux de dépeinture indiquant les routes établies et l'heure à laquelle se fera le service dans chaque direction, lesquels tableaux de dépeinture seront soumis et approuvés par le Conseil de Ville.

Toutes autres informations que la Compagnie fera afficher dans ses chars seront aussi imprimées dans les deux langues.

24. La vitesse des chars ne devra jamais excéder huit milles à l'heure, et ils ne devront pas tourner les coins des rues ou passer les traverses des rues plus vite que ne le ferait un cheval au pas; mais la Cité se réserve le droit de changer la vitesse des chars dans les différentes routes sur résolution du Conseil.

25. Les conducteurs et les agents de correspondance devront parler les langues anglaise et française, et annonceront également dans les deux langues, aux passagers les noms des rues sur le parcours des chars.

26. Chaque char sera muni d'un timbre avertisseur qui fera résonner le conducteur, lorsque le char sera à une distance d'au moins quarante pieds de chaque traverse et chaque fois que la chose sera nécessaire.

27. La Compagnie ne pourra transporter plus de passagers que les chars ne peuvent en contenir commodément et le nombre de passagers pour chaque char devra être déterminé d'avance par le comité des chemins et indiqué sur une carte affichée dans et à l'extérieur de chaque char.

28. Les chars serviront exclusivement au transport des passagers, et les routes par lesquelles chaque char doit passer seront indiquées clairement sur la partie extérieure de tel char.

29. La compagnie n'aura pas le droit de charger un prix exorbitant cinq cents pour le transport d'un passager d'un endroit à un autre (soit en allant ou en revenant). Un passager, en payant le prix de son passage, aura droit à une correspondance sans charge additionnelle d'aucun des chars de la compagnie pour un autre, aux endroits où les routes se rencontrent ou se croisent aux fins de permettre à ce passager d'aller sans interruption d'un point à un autre. Les enfants de sept ans ou moins ne paient point.

230. Les chars devront circuler tous les jours sans interruption. Mais si le conseil croit qu'il est impraticable de ce faire pendant la saison d'hiver, on pourra substituer les sleighs aux chars à l'option du conseil de ville.

240. Les chars, pour le présent, se suivront à des intervalles de pas plus de cinq minutes, excepté de huit heures à minuit, où les chars se suivront de pas plus de dix minutes. Le conseil de ville pourra, par résolution, modifier à volonté le temps fixé pour la circulation des chars dans les différentes routes; et les chars seront convenablement chauffés, et éclairés.

La clause 27 est amendée en retranchant les mots "allant et venant" et en remplaçant les mots "Château Frontenac" par "Terrasse Frontenac".

La clause 25 est amendée en ajoutant que la Cie devra fournir à la cité une obligation de \$5,000 outre le dépôt de \$5,000 qu'elle doit fournir au préalable.

A 11 heures et 45, on en était rendu à discuter la cédule des routes. L'échevin Gagnon propose alors que tout ce qui contient la cédule soit adopté en bloc. La motion est adoptée, et sur motion du conseiller Cook, le conseil s'ajourne à lundi soir.

Le service anniversaire de feu le révérend Achille Pelletier, ancien curé du Château Richer, sera chanté au Château Richer, lundi, le 10 juin courant, à 9 hrs.

FAITS DIVERS

À l'Université-Laval

La collation des diplômes à l'Université-Laval, sera très imposante, cette année. Lord Aberdeen et le marquis de Lévis seront présents.

Nominations

Mme J. W. Philippe a été nommée matrone à la prison de cette ville.

En ville

L'honorable M. Leblanc, orateur de l'Assemblée législative, est à Québec.

— Nous regrettons d'apprendre que M. le curé Bélanger, de St-Roch, ne prend aucun mieux.

— M. Clouston, gérant général de la banque de Montréal, et sa famille partiront pour l'Europe, le 22 juin.

— M. S. Lesage, assistant-commissaire des Travaux Publics et les demoiselles Lesage, sont arrivés aujourd'hui par le Labrador, de retour de leur voyage en Terre Sainte.

— M. Hooper, vice-président de la Winchester Arms Co. est au Château, et il part ce soir pour le Lac des Commissaires, en excursion de pêche.

— W. M. Frew et le Rév. M. Graham de St-Jean de Terre-Neuve sont au Frontenac.

L'échevin Langevin-Dorval

On fera un essai de l'échevin Langevin-Dorval en présence des membres du conseil de ville, lundi à 2 heures. Aujourd'hui le conseil a examiné les plans du pont projeté de la rivière Ottawa pour le chemin de fer du Parry Sound.

Le Pacifique

Le Pacifique a loué tout le bloc de maison situé entre le bureau de poste et le Palais du Cardinal. C'est l'intention de la compagnie; parait-il, d'installer ses bureaux à cet endroit.

Hols

Ne passez pas sans entrer au magasin des grands marchés "LE SYNDICAT DE QUÉBEC". Tout un stock y est offert à réductions, aucune ligne de marchandises n'est exceptée.

Pèlerinage

Le pèlerinage que les élèves du collège de Lévis ont fait jeudi dernier, a été un succès remarquable à tous les points de vue. En quittant Ste-Anne, nous avons gagné St-Michel pour visiter le sanctuaire de Lourdes.

A St-Michel, nous avons été reçus par M. le curé et M. le vicaire. Les cloches sonnaient à toute volée pendant la procession à Lourdes. L'autel était tout préparé pour le salut qui eut lieu à la chapelle. Le Rév. M. Bureau voulut bien adresser la parole aux élèves, et dans un entretien des mieux appropriés, rappeler à leur dévotion la Ste Vierge, et montrer comment un pèlerinage au sanctuaire de N. D. de Lourdes faisait heureusement suite au pèlerinage de la Bonne Ste Anne.

Nous avons fait halte à l'église paroissiale. De pieuses cantiques à la Ste Vierge et au Sacré-Cœur, une prière au St Sacrement, et nous retournons à notre bateau, le St-Croix.

M. le curé, M. le Dr Verge, M. Trudelle, M. N. Lachance se sont montrés très bienveillants. Le collège de Lévis gardera le souvenir de son pèlerinage à St-Michel.

Communiqué

Château Frontenac

Le gérant du Château Frontenac se propose de faire construire un kiosque en face de l'hôtel, donnant sur la terrasse où l'on pourra se servir de la crème à la glace et de la limonade à la mode parisienne. Les concerts d'été au Château commenceront vers la mi-juin.

Avis

N'oubliez pas d'entrer au Syndicat de Québec pour examiner les jobs de toutes sortes, et en même temps acquiescer le droit à un portrait au crayon valant \$5.00 pour rien.

Aux zouaves pontificaux

Les zouaves pontificaux de la section de Québec sont priés de se réunir, mardi prochain à 8 heures du soir, à la résidence de M. le chevalier Trudelle, No 8 rue St-André, Haute-Ville, pour s'occuper de la célébration de la fête St-Jean-Baptiste.

A la mer

Dirant sa traversée la barque Vincira qui vient d'arriver dans notre port a perdu un homme emporté par la mer.

Pèlerinage
Le pèlerinage annuel de l'Apostolat de la Prière et du Rosaire Vivant aura lieu à Ste-Anne de Beauré, jeudi, 13 juin, par le vapeur Ste-Croix. Départ du quai Champlain à 6 heures précises. Prix du passage 50c aller et retour. Enfants 25c. 8-31.

Paro del
Un de ces soirs, MM. Jean Fortin et Philippe Boily, marchands, Frs Larouche, boucher, et Georges Boulet, pécheur, allaient dans une berge le long des quais du bassin à Châteaumont. Afin de pouvoir pêcher tout de même côté, ils avaient fixé une rame dans le quai, laquelle tenait l'embarcation en équilibre. Malheureusement, un des pêcheurs, incommodé par la rame, oubliant qu'elle servait à quelque chose et la retira précipitamment. La berge chavira et tous plongèrent la tête la première.

Deux avaient nager et se sauvèrent facilement mais on eut beaucoup de difficultés à sauver les deux autres MM. Boily et Boulet.

Aux touristes
N'oubliez pas que c'est le 29 juin qu'il vous sera offert l'avantage de visiter la célèbre région du lac St-Jean et celle du Saguenay pour moins que la moitié du prix des billets. 1f.

Mort subite
Le Dr Stebeau, de St-Famille, Ile d'Orléans, est mort subitement hier matin. Le coroner tiendra une enquête.

Incendie à Bergerville
Un incendie considérable a eu lieu hier matin à Bergerville. Les flammes ont été découvertes d'abord dans la maison de M. P. Stock, et en peu de temps, elles se sont communiquées aux propriétés voisines malgré l'ardeur avec laquelle la population les a combattues. Sept maisons ont été consumées, celles de M. P. Stock, M. Gaffney, Mme Pettit-clerc, John Savard, E. Nadeau, W. Walsh, E. Bédard et Mme Therberge. Il était encore à bonne heure et la plupart des occupants n'ont eu que juste le temps de se sauver, laissant là tous leurs effets. Les pertes sont assez considérables, car il y avait pas d'assurances.

Orgues
Deux orgues ayant quelque peu servi, mais en parfait condition, portant chacun douze registres, outre les pédales d'expression et de grand orgue, de la manufacture de "Mason & Hamlin" et de celle de "Wm Bell" sont en vente aux prix minimes de \$100.00 et de \$65.00 respectivement, chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique. C'est une excellente occasion. Ces orgues peuvent servir pour une chapelle.

La mauvaise eau à boire
Les voyageurs souffrent beaucoup des différentes sortes d'eau qu'ils sont obligés de boire car rien n'est plus propre à la diarrhée que ce changement continu d'eau. Le Pain Killer Perry Davis est la seule cure prompt et efficace pour la diarrhée, les crampes, le choléra morbus et la valise de chaque voyageur devrait contenir une bouteille de ce mélange que l'on se procure chez tous les droguistes de renom.

Maritimes
Le vapeur Laurentien de la ligne Allan est dû dans notre port demain matin.

Le Mariposa de la ligne Dominion est parti hier soir pour Liverpool.

Le Labrador de la même ligne est arrivé de Liverpool ce matin.

A la campagne
Un cultivateur de la rive sud nous dit que la végétation promet beaucoup.

Nos mines
MM. Louis Beaudoin, de East Broughton, et J. O'Rourke, de Salem, Mass., sont justement de retour d'un voyage de cinq semaines d'exploration des mines de mica, le long de la Côte Nord et du Saguenay.

Ces messieurs ont acheté tout le mica qu'il y avait à vendre dans les environs et se sont emparés de plusieurs nouvelles mines qui n'avaient pas encore été découvertes, l'une entre autres qui est peut-être la meilleure de cette région.

C'est l'intention de ces messieurs d'exploiter ces mines sur une grande échelle et M. Beaudoin restera ici pour surveiller l'exploitation tandis que M. O'Rourke travaillera au placement du mica aux Etats-Unis.

A louer.

MAISON A LOUER A NOTRE-DAME DU PORTAGE pour la saison d'été. S'adresser à M. E. ST-PIERRE, 130 rue des Commissaires, St-Roch, 8 juin 1895.—15c.

PHOTOGRAPHIES
M. PH. GINGRAS, employé de la maîtrise aux "Lignes de la Saguenay" pendant treize ans, ayant ouvert un atelier de photographie de première classe, au mois de mai dernier, au No 242 rue St-Joseph, près de la Salle de la Fraternité, désire remercier le public de l'encouragement qu'il lui a donné jusqu'à ce jour et espère qu'il continuera comme par le passé à lui donner son patronage. M. GINGRAS s'engage à servir les plus beaux portraits artistiques, ainsi que vues, groupes, portraits au crayon, portraits sur bois, reproduits sur cartes postales, agrandissement. Nous passons aussi à domicile et nous prenons des groupes à l'extérieur, et le tout parfaitement exécuté et à des prix très modérés.

Satisfaction en partie aux plus exigeants, et le procédé instantané, je suis en état d'exécuter des photographies de qualité supérieure, se tenant toujours en mesure de répondre à toutes les demandes. Nous passons aussi à domicile et nous prenons des groupes à l'extérieur, et le tout parfaitement exécuté et à des prix très modérés.

Pour l'avantage des personnes qui ne peuvent pas laisser leurs occupations les jours de semaine, l'atelier sera ouvert le dimanche après-midi.

AVIS
M. GINGRAS, propriétaire de l'atelier de photographie, invite spécialement les parents qui ont des enfants qui font leur première communion de venir faire une visite et examiner nos échantillons avant d'aller ailleurs. Nous avons fait une grande réduction spéciale pour cette circonstance et espérons que vous serez entièrement satisfaits.

N'oubliez pas l'air sec.

PH. GINGRAS, Photographe
242 rue St-Joseph
Mission J. B. Rousseau, marchand de Lait, près de la salle Jacques-Cartier, 14 juin 1895.—15c

LA PHARMACIE
— DE LA —
PHARMACIE "CROIX ROUGE"
42, RUE DE LA FABRIQUE,
J. EDMOND DUBÉ, propriétaire.

Paine's Colery compound.....68c. (Sol, Sedlitz, Chantaud.....)59c.
Wampole's tasteless Cod Liver Oil, 68
Liquid Peptonoids & cocoa.....83
Eaux de Vichy célestins.....25
Articles pour les bains, etc., etc.
— Téléphone, 1224. —
21 déc. 1894.—lancl

VOILES 30 pièces
Lot double largeur, assortis de couleurs valant 25 cents, pour 10 cents seulement.

Seresuckers 25 pièces
Lot, beaux patrons valant 16 cents, pour 10 cents seulement.

ETOFFES A COSTUMES 50 pièces
Lot tout noir, simple largeur, couleurs (1